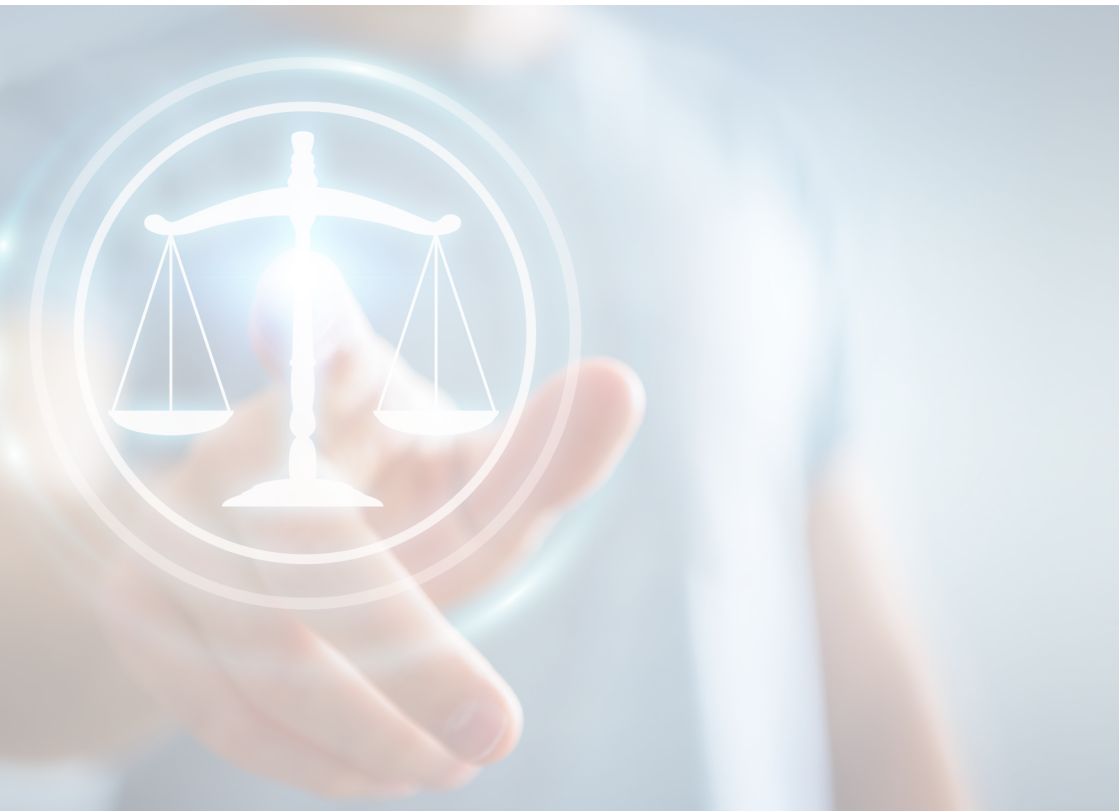




Incubateur

du Barreau de Montpellier



AVOCATS 
BARREAU DE MONTPELLIER

14 rue Marcel de Serres . CS 49503 . 34 961 MONTPELLIER
www.incubateur-barreaudemontpellier.fr

L'Incubateur du Barreau de Montpellier (IdBM) est une émanation de l'Ordre des avocats de Montpellier : le Conseil de l'Ordre a voté en octobre 2017 sa création. L'IdBM s'est constitué en association loi 1901 en février 2018.

L'Incubateur dédié à l'innovation accompagne les avocats mais également des porteurs de projets.

L'IdBM s'inscrit pleinement dans la réflexion nationale portée par le Réseau Nationale des Incubateurs de Barreaux tourné vers les grands changements en cours dans le monde du droit, et vers les enjeux liés aux évolutions techniques et à la garantie d'une Justice accessible pour tous.

Une vision partagée

Notre mission première est de permettre aux avocats du Barreau de Montpellier d'être pleinement acteurs de l'innovation au service d'un accès au droit plus fort.

Des acteurs du changement

L'IdBM facilite la coopération et l'échange pour répondre aux besoins de l'intérêt général et faire émerger des projets innovants, pérennes et en réponse aux mutations sociétales en cours.

Nos savoir-faire

- Accompagner / former / animer
- Evaluer la faisabilité des projets
- Mettre en lien un réseau d'acteurs

L'association a pour principal objet de **promouvoir l'innovation au service de l'amélioration de l'exercice de la profession d'avocats et de l'accès au droit.**

En construisant un réseau d'acteurs du changement, l'Incubateur souhaite mettre au service de l'innovation sur le bassin de Montpellier, un outil d'accompagnement, de formation, de lien, de partage et de coopération.

Une legal-team au service de l'innovation

L'IdBM est constitué de membres et d'acteurs de la profession d'avocat du Barreau de Montpellier : M. le Bâtonnier du Barreau de Montpellier et l'Ordre des avocats de Montpellier, l'Ecole des Avocats de Montpellier, l'UJA de Montpellier, des avocats du Barreaux de Montpellier en exercice ou non. Il est également ouvert à toute personne souhaitant contribuer à la réalisation de son objet social !

Nos champs d'actions

- Acculturer les avocats aux innovations en lien avec l'exercice de la profession et l'accès au droit,
- Faire émerger des innovations portées par les avocats du Barreau de Montpellier,
- Soutenir les innovations implantées sur le territoire du Barreau de Montpellier au service de l'amélioration de l'exercice de la profession d'avocats et de l'accès au droit.

L'innovation se veut tout autant juridique que sociale ou numérique ...

Une vision
partagée

Des acteurs
du changement

Une legal-team
au service de

l'Innovation